

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, ayant pour objet de rendre exécutoire en Algérie la loi du 11 juin 1880 sur les chemins de fer d'intérêt local et les tramways. — (N° 141, session 1883.) — Nommée le 1^{er} mai 1883.

MM.

- 1^{er} BUREAU : MALENS.
2^e — NINARD.
3^e — LE LIÈVRE.
4^e — DE FREYCINET.
5^e — ÉMILE LABICHE.
6^e — JACQUES.
7^e — GÉNÉRAL ARNAUDEAU.
8^e — CUVINOT.
9^e — DONNOT.



1

Séance du 5 Mai 1885

La séance s'ouvre à 12 h 1/2 sous la présidence de M^r Lelièvre
d'après l'âge —

Membres présents M^{ll} Lelièvre, Dormet, Labiche, Jacques et
Cuviniot Malou et Minard —

M^r Lelièvre est nommé Président et M^r Cuviniot secrétaire

— M^r Labiche propose de demander au Ministre des
Travaux Publics l'état des lignes exécutées ou projetées par
application de la loi de 1880 — Cette proposition est adoptée —
Après un échange d'observations entre les divers membres de la
Commission, sur les conditions relatives à l'exécution de la loi de 1880.
M^r Labiche est nommé Rapporteur —

Le Président

Le Secrétaire

Cuviniot